



**Message du Président
de la Conférence des évêques catholiques du Canada
à l'intention de tous les fidèles
sur le Missel romain révisé et ses normes liturgiques**

Le message suivant est à l'intention des catholiques de langue française. Il s'agit en l'occurrence d'une version abrégée de la lettre pastorale que le Président de la Conférence épiscopale a adressée à toutes les personnes qui collaborent de près à la liturgie et à la catéchèse. Le texte complet de la lettre pastorale est disponible sur le site Internet de la CECC : <http://www.cccb.ca>.

Chers frères et sœurs dans le Christ,

À compter du premier dimanche de l'Avent, le 27 novembre 2011, l'Église de notre pays appliquera dans tous les diocèses du Canada les normes liturgiques de la troisième « édition typique » du Missel romain, ainsi que le Calendrier liturgique révisé. L'« édition typique » constitue l'édition officielle à laquelle doivent se conformer toutes les copies et les traductions du Missel romain en usage à travers le monde. Ce même jour, les catholiques de langue anglaise au Canada commenceront aussi à utiliser la version anglaise du nouveau Missel romain qui a été publié récemment par la Conférence des évêques catholiques du Canada.

Quant aux catholiques de langue française, ils continueront d'utiliser le Missel romain actuel jusqu'à ce que la nouvelle version française soit disponible. Les évêques francophones du Canada poursuivent d'ailleurs leur travail en ce domaine, avec l'aide de la Commission internationale francophone pour les traductions liturgiques. Il s'agit d'un processus long et intensif qui s'étendra sur une assez longue période. Cependant, la version française des nouvelles normes liturgiques a été publiée et sera conséquemment mise en application à la date prévue.

La révision actuelle du Missel et de ses normes liturgiques fait suite à l'annonce en 2000 par le Pape Jean-Paul II qu'il y aurait une troisième édition typique du Missel romain. Le texte latin révisé a été publié par le Vatican en 2002 et ensuite amendé en 2008. Une révision de toutes les traductions du Missel romain dans les langues vernaculaires a ensuite été entreprise ici et là à travers le monde.

En plus des textes liturgiques, le Missel romain contient les normes pour la célébration de la liturgie. Ces normes sont rassemblées dans un texte officiel publié au début du Missel, sous l'appellation de « Présentation générale ». La Présentation générale de la troisième édition typique suit les principes approuvés par le Concile Vatican II. Elle comporte aussi des accommodements pour répondre aux besoins les plus immédiats de l'Église, qui s'efforce de réagir à la culture contemporaine. Certains de ces accommodements représentent des adaptations pour un pays particulier : ils ont été demandés et approuvés par les évêques puis ratifiés par le Saint-Siège.

Les adaptations pour le Canada concernent le choix des pièces musicales pour la liturgie; les gestes pour le signe de la paix, les mouvements et les postures de l'assemblée pendant la liturgie; la façon de distribuer la communion; la couleur des vêtements liturgiques; et la désignation de journées spéciales de prière dans le cours de l'année liturgique (qu'on appelle les Rogations). Plusieurs communautés au Canada noteront donc un changement dans les moments où elles se tiennent debout et où elles s'agenouillent pendant la Prière eucharistique. Bien sûr, il faudra toujours tenir compte des besoins physiques des membres de la communauté, que ce soit pour des raisons d'âge, de maladie ou d'autres circonstances. Par ailleurs, nous souhaitons favoriser une attitude harmonieuse, ordonnée et respectueuse aux paroles de la Prière eucharistique.

Le calendrier liturgique fait aussi partie du Missel romain. Ce calendrier sert à l'établissement de l'*Ordo*, qui est publié chaque année par notre Conférence épiscopale. Les modifications apportées au calendrier liturgique pour le Canada se refléteront dans l'édition 2011-2012 de l'*Ordo*, en français et en anglais. (L'*Ordo* est le calendrier liturgique qui indique pour une année déterminée la date des fêtes et la manière de les célébrer.)

Notre unité avec le Pape et nos évêques, et avec l'Église du monde entier, se reflète dans l'harmonie et dans l'ordre de la célébration communautaire. « *Dieu n'est pas un Dieu de désordre mais de paix* » (1 Corinthiens 14, 33). On en a une application pratique dans le fait que l'édition publiée par la Conférence des évêques catholiques du Canada sera la seule nouvelle traduction anglaise du Missel romain approuvée pour le Canada par le Saint-Siège et par les évêques du Canada. Une exigence équivalente accompagnera, dès sa parution, la version française du nouveau Missel approuvée pour le Canada.

Le Concile Vatican II, dans sa constitution sur la sainte liturgie, nous rappelle qu'en célébrant la liturgie sur terre, « *nous participons par un avant-goût à cette liturgie céleste qui se célèbre dans la sainte cité de Jérusalem, à laquelle nous tendons comme des voyageurs* » (n° 8). Dans les années qui ont suivi le Concile, en particulier, notre pèlerinage a comporté des efforts constants pour restaurer et promouvoir la sainte liturgie afin que « *tous les fidèles soient amenés à cette participation pleine, consciente et active aux célébrations liturgiques, qui est demandée par la nature de la liturgie elle-même* » (n° 14). Les changements récemment apportés deviennent donc pour chacune et chacun de nous une invitation à approfondir notre compréhension et notre appréciation de la liturgie à laquelle nous devons participer activement, – corps, cœur et esprit (n° 19).

C'est pourquoi les évêques du Canada ont déjà fait préparer un certain nombre de ressources pour l'entrée en vigueur des normes liturgiques du Missel romain révisé et du nouveau Missel en langue anglaise pour le Canada. D'autres ressources sont en cours d'élaboration, dans les deux langues officielles. L'Église entière veut profiter de ce moment catéchétique particulier pour permettre à tout le peuple de Dieu de « *s'imprégner profondément de l'esprit et de la force de la liturgie* » (Constitution sur la sainte liturgie, n° 14).

Si utile que soit le matériel préparé par notre Conférence ou par d'autres, matériel qui sera disponible localement ou au niveau régional, il est de la plus haute importance que les fidèles de tous les diocèses collaborent étroitement avec leur évêque. Les prêtres, les diacres, les membres d'instituts religieux ou de sociétés de vie apostolique et les laïcs doivent suivre les directives précises de leur évêque pour l'entrée en vigueur dans leur diocèse de l'édition révisée du Missel romain et de ses normes liturgiques. Dans nos célébrations communautaires, les paroles, les gestes et les attitudes liturgiques sont un signe important de l'unité et de l'harmonie entre nous. Comme nous le rappelle le Concile Vatican II, « *les actions liturgiques ne sont pas des actions privées mais des célébrations de l'Église, qui est le 'sacrement de l'unité', c'est-à-dire le peuple saint réuni et organisé sous l'autorité des évêques* » (Constitution sur la sainte liturgie, n° 26).

Frères et sœurs, voici un temps de grâce et d'action de grâce, l'occasion pour notre communauté de foi de se ressourcer en renouvelant son appréciation du don de la liturgie. Qu'avec l'aide du Missel romain révisé et de ses normes, nos yeux et nos oreilles s'ouvrent, que nos cœurs et nos esprits se tournent vers cet instant éternel pendant lequel avec toutes les créatures au ciel, sur terre, sous terre et sur mer, nous pourrions chanter dans le culte et l'adoration :

*À Celui qui siège sur le Trône
et à l'Agneau,
bénédition, honneur, gloire et domination
pour les siècles des siècles. (Apocalypse 5,13)*

Le 27 septembre 2011

+ Pierre Morissette
Évêque de Saint-Jérôme
Président de la
Conférence des évêques catholiques du Canada